

# Travail de rue

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

**45 266** interventions

C'est le nombre d'interventions réalisées par les services de travail de rue partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie en 2022

Nombre d'interventions réalisées par les services de travail de rue partenaires des relais sociaux urbains en Wallonie (2022) - Répartition par type d'intervention

Type d'intervention	Nombre d'interventions réalisées en 2022
Contacts d'accroche / de création de lien (écoute, discussions, informations)	24 037
Interventions spécifiques (accompagnements physiques, réduction des risques, distribution de matériel)	14 518
Relais, dispatchings et orientations vers des institutions	6 711
<b>Total des interventions principales</b>	<b>45 266</b>

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (8 services répondants de 7 RSU)

Les Relais sociaux urbains (RSU) assurent en Wallonie la coordination et la mise en réseau de services (privés et publics) impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion, à savoir « toute personne majeure confrontée ou susceptible d'être confrontée à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'exercer les droits reconnus par l'article 23 de la Constitution ». Cette coordination concerne les activités déployées au sein de quatre axes à savoir le dispositif d'urgence sociale (système d'intervention 24h sur 24), l'hébergement d'urgence, le travail de rue et l'accueil de jour. Cette fiche porte sur le « travail de rue » (TR) organisé par les services partenaires des RSU. Par « travail de rue » on entend « toutes les activités proposées par les éducateurs de rue : contacts, écoute, orientation, accompagnement et suivi des personnes se retrouvant à la rue ».

Le tableau ci-dessus illustre la multitude et la diversité des interventions réalisées par les éducateurs de rue. Interventions qui passent bien souvent inaperçues alors qu'elles sont accomplies, pour la plupart, en rue au « coeur même de la cité ». Il s'agit de contacts d'accroche (écoute, discussions, apports d'information...) qui visent à créer un lien avec les personnes rencontrées dans la rue ou encore d'interventions spécifiques qui consistent notamment en des accompagnements physiques des personnes dans la réalisation de leurs démarches mais aussi en des actions qui visent à réduire les comportements à risque ; en particulier ceux en lien avec les rapports sexuels et/ou l'utilisation de drogues (toxicomanie) ou encore en la distribution de matériel de première nécessité (couvertures, vêtements, produits d'hygiène...).

# Travail de rue

## réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

### Répartition par type de revenu (principal) des personnes rencontrées par les travailleurs de rue en Wallonie (2022)

Répartition par « type de revenu principal » (%)	
Aucune ressource financière	18,8
Revenu d'intégration sociale (RIS) ou une autre aide sociale	50,8
Indemnités de mutuelle (ou maladie-invalidité)	10,4
Allocations de chômage	6,3
Allocations aux personnes handicapées	6,0
Pension	4,2
Revenus professionnels	1,4
Autres types de revenus	2,2
<b>Total</b>	<b>100</b>

La répartition des personnes par type de revenu fait apparaître que plus des trois quarts d'entre elles disposent « d'allocations sociales » avec 50,8 % de « revenus d'intégration », 10,4 % d'« indemnités de mutuelle », 6,3 % d'« allocations de chômage », 6,0 % d'« allocations pour personnes handicapées » et 4,2 % de « pensions (de retraite...) » ; que 4,1 % bénéficient d'un revenu (1,4 % « professionnel » ou 2,2 % d'un « autre type ») et que près de 19 % sont « sans revenu ».

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 1 889) (7 services répondants de 6 RSU)

### Répartition par type de logement/hébergement des personnes rencontrées par les travailleurs de rue en Wallonie (2022)

Répartition par « type de logement/hébergement » (%)	
En logement privé	26,5
En logement social/public et assimilé (Agence Immobilière Sociale)	5,5
En rue ou en abris de fortune (squat, voiture, tente, caravane,...)	35,7
En hébergement d'urgence (abri de nuit, lits DUS, hôtel)	13,6
En Maison d'accueil	2,8
En logements d'urgence, de transit, d'insertion,...	0,8
En institution - Autres (prison, hôpital psychiatrique, ...)	2,0
Chez un tiers "proche" (famille élargie, amis, connaissances,...)	12,6
Dans d'autres endroits hors institution	0,5
<b>Total</b>	<b>100</b>

L'identification du type de logement / hébergement occupé par la personne la semaine précédant sa « prise en charge » par un travailleur social du dispositif de TR fait apparaître que :

- plus de la moitié des personnes (52,9 %), vivaient soit « en rue ou en abris de fortune tels que squat, voiture, tente, caravane. » (35,7 %), soit « en hébergement d'urgence tel qu'abri de nuit » (13,6 %) ou encore « en maison d'accueil » (2,8 %), ou « en logement d'urgence, de transit, d'insertion... » (0,8 %).

- A peine plus d'un quart d'entre elles (26,5 %) habitaient en logement privé et seulement 5,5 % en logement social ou assimilé ;

- 12,6 % des personnes vivaient « chez un proche (famille élargie, amis, connaissances) ».

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 1 892) (7 services répondants de 6 RSU)

## Définitions et sources

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires. Les deux relais sociaux intercommunaux créés en 2021, celui de la Province de Luxembourg et celui du Brabant wallon ne pourront que progressivement être associés à cette collecte.

Ces données constituent une source d'information importante sur les personnes vivant dans la « grande précarité » et sur le travail social réalisé avec ces personnes. Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives et absent des enquêtes sociales à visée généraliste (SILC).

## Pertinence et limites

Les chiffres peuvent sous-estimer à la fois le nombre de personnes accompagnées et le nombre d'interventions réalisées par les éducateurs de rue car seules les données provenant de services partenaires des relais sociaux sont prises en compte. Il existe également des cas de services partenaires qui ne réalisent qu'une collecte partielle des données relatives aux personnes accompagnées en rue.

Des doublons peuvent néanmoins subsister lorsque les bénéficiaires ont rencontré des services de travail de rue localisés à différents endroits et coordonnés par des relais sociaux différents.

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" :

[www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/](http://www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/)

Personne de contact : [Olivier Colicis \(o.colicis@iweps.be\)](mailto:olivier.colicis@iweps.be) - [relais.sociaux@iweps.be](mailto:relais.sociaux@iweps.be)

prochaine mise à jour : septembre 2024